



Groupe des Organisations Féminines  
pour l'Égalité Homme-Femme



### **Projet :**

**Délivrance d'actes d'état civil en appui au renforcement  
de participation des femmes aux processus électoraux  
dans les régions rurales de Cote d'Ivoire  
(Tonkpi, Gontougo, Haut Sassandra, Poro et du Béré).**

## **RAPPORT DE LA MISSION DE REDEMARRAGE APPUI A L'OBTENTION D'ACTES DE NAISSANCE AU PROFIT DES FEMMES**

Du 08 au 18 mai 2022

## SOMMAIRE

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| CONTEXTE.....                                              | 3  |
| 1    RAPPEL DES OBJECTIFS .....                            | 4  |
| 1.1    Objectif général .....                              | 4  |
| 1.2    Objectifs spécifiques .....                         | 4  |
| 2    METHODOLOGIE.....                                     | 4  |
| 3    DEROULEMENT DE LA MISSION .....                       | 4  |
| 3.1    Etape 1 : Bondoukou .....                           | 4  |
| 3.2    Etape 2 : Korhogo .....                             | 7  |
| 3.3    Etape 3 : MANKONO, Bouandougou et Tiéningboué ..... | 9  |
| 3.3.1    Tiéningboué.....                                  | 9  |
| 3.3.2    Bouandougou, .....                                | 9  |
| 3.3.3    Mankono .....                                     | 10 |
| 3.4    Etape 4 : SEQUELA .....                             | 10 |
| 3.5    Etape 5 : DALOA .....                               | 10 |
| 3.6    Etape 6 : MAN.....                                  | 12 |
| 4    DIFFICULTES RENCONTREES .....                         | 13 |
| 5    RECOMMANDATIONS.....                                  | 13 |
| CONCLUSION .....                                           | 13 |
| ANNEXES .....                                              | 14 |

## CONTEXTE

En Côte d'Ivoire, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2014, les personnes ayant affirmé avoir été déclarées à l'état civil sont au total 17 794 379 soit 78,5 % de la population totale. Celles ayant affirmé n'avoir jamais été déclarées à l'état civil sont de 3 926 034 (17,3 %). Parmi cet effectif, on note 50,4 % de femmes pour 49,5 % d'hommes. Les trois quarts (77,7%) vivent en milieu rural.

Sans existence légale très peu de choses peuvent être faites pour tout individu. Malheureusement les femmes sont les plus nombreuses sans existence légale car pas déclarées à la naissance. Aujourd'hui, dans le contexte du renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux concernant les élections locales et sénatoriales de 2023, de nombreuses femmes ne disposant pas de documents d'état civil ne pourront ni exercer leur droit de vote, ni être candidates aux élections.

Pour permettre la participation effective des femmes aux prochaines élections, le GOFEHF a initié un projet intitulé « **Délivrance d'actes d'état civil en appui au renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux dans les régions du Béré, Gontougo, Haut Sassandra, Poro et Tonkpi** ». Un recensement de 5 000 femmes dépourvues d'état civil a été réalisé en 2021 avec le soutien financier d'ONUFemmes dans les 5 régions cibles du projet : Béré, Gontougo, Haut Sassandra, Poro et Tonkpi. Il s'agit de permettre à 1000 femmes et jeunes filles de chaque localité d'avoir une identité juridique, une reconnaissance légale comme des citoyennes à part entière afin de participer pleinement à la vie politique et socio-économique de la Côte d'Ivoire.

Aussi, le ministère de la Justice a mis à disposition du GOFEHF 5000 requêtes de non inscription de naissance qui ont été déposées aux Procureurs et/ou aux Présidents de tribunaux des régions cibles à raison de 1000 requêtes par localité.

La délivrance des actes d'état civil indispensables à la participation aux élections et à la vie socioéconomique, passe par plusieurs actions dont (i) le remplissage des requêtes, (ii) l'établissement par des médecins de certificats d'âge physiologique, et (iii) la transcription des informations recueillies dans les registres d'acte de naissance.

La reprise dudit projet est mise en œuvre avec l'appui de l'**ONG française Regards de femmes**, financé par le **ministère Français de l'Europe et des Affaires Etrangères**. Pour mener à bien ces différentes activités et atteindre l'objectif escompté, une mission de redémarrage des activités s'est déroulée dans les localités cibles du 08 au 18 Mai 2022.

La mission a été conduite par deux (02) staff du GOFEHF et d'un chauffeur.

1. Brou Francois, Chef projet
2. Mme LOUE Elodie, Assistant projet
3. Kouassi Jean, Chauffeur

Ce présent rapport présente le déroulement de la mission, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les recommandations.

## **1 RAPPEL DES OBJECTIFS**

### **1.1 Objectif général**

Informar les autorités administratives, judiciaires, sanitaires du redémarrage des activités pour la délivrance des actes d'état civil après l'identification de 5 000 femmes pétitionnaires.

### **1.2 Objectifs spécifiques**

- Organiser les activités préparatoires (courriers aux autorités, information des points focaux)
- Organiser les visites médicales pour l'établissement par des médecins de certificats d'âge présumé
- Organiser le remplissage des requêtes
- Préparer la transcription des informations recueillies dans les registres de jugement supplétifs ;

## **2 METHODOLOGIE**

Au cours de la mission, des séances de travail ont été organisées d'une part avec

- les différentes parties prenantes (les autorités sanitaires, les autorités judiciaires, les autorités administratives) pour l'atteinte des objectifs du projet notamment le remplissage des requêtes ; la transcription des informations recueillies dans les registres de jugement supplétifs et la détermination de l'âge physiologique et d'autre part avec
- les points focaux pour le suivi des opérations

## **3 DEROULEMENT DE LA MISSION**

L'équipe de la mission a sillonné les villes de Bondoukou, Korhogo, Mankono, Daloa et Man qui sont les chefs-lieux de régions du 08 au 18 mai 2022.

Les rencontres ont eu lieu avec les autorités sanitaires, judiciaires, communales et sous -prélectorales et les points focaux

Ces autorités rencontrées sont les acteurs majeurs dans la délivrance de jugements supplétifs. Il s'agit des : procureurs ; sous-préfets ; maires ; directeurs régionaux de la santé ; directeurs départementaux de la sante.

### **3.1 Etape 1 : Bondoukou**

La journée du lundi 09 mai 2022 a été consacrée à la rencontre des autorités de Bondoukou, parties prenantes du projet. Le Point focal nous a accompagné dans les rencontres avec :

- Le Secrétaire Général de la mairie
- Sous-préfet de Bondoukou
- Le Directeur départemental
- Le Procureur de Bondoukou

Toutes les autorités ont bien accueilli l'équipe et ont manifesté un intérêt pour le projet.

Le nouveau Secrétaire Général de la mairie de Bondoukou et le sous-préfet nouvellement affecté dans la région ont été bien imprégnés du projet. Ainsi, ils se sont aussi engagés à nous accompagner dans le processus. Ils sont maintenant dans l'attente des requêtes validées afin de faire la transcription des informations dans les registres et délivrer les jugements supplétifs. Il faut souligner que la sous-préfecture de Bondoukou et la commune font partie du projet pilote diligenté par l'Etat de Côte d'Ivoire sur le nouveau logiciel d'enregistrement des extraits d'acte de naissance. Le GOFEHF a par ailleurs fait des dons de registres des naissances à la mairie et à la sous-préfecture pour le renforcement de leur condition de travail et les accompagner dans le processus de délivrance de jugements supplétifs. Ainsi, 60 registres des naissances (30 exemplaires originaux et 30 exemplaires doubles de registre) ont été remis respectivement et gracieusement à la mairie et à la sous-préfecture.

A la Mairie, c'est le Secrétaire Général qui a réceptionné les 60 registres. C'est le Sous-Préfet lui-même qui a reçu les registres de la sous-préfecture.



1. Le SG de la Mairie de Bondoukou avec les registres naiss.



2. Séance de travail avec le SG de la Mairie de Bondoukou



3. Remise symbolique de registres de naiss. au SG de la Mairie de Bondoukou



4. Remise symbolique de registres des naissances au Sous-Préfet de Bondoukou



La rencontre avec le Directeur Départemental de la santé de Bondoukou s'est déroulée dans un climat cordial. Il a adhéré au projet et a donné son accord de principe pour aider à la délivrance de certificat d'âge physiologique des bénéficiaires. Il compte mettre cinq médecins à disposition des requérantes pour la détermination de l'âge physiologique.



5. Rencontre avec le Directeur Départemental de la Santé de Bondoukou à droite

Au tribunal de Bondoukou, le procureur que nous avons rencontré a reconnu avoir reçu les requêtes octroyées au GOFEHF par le ministère de la justice. Toutefois, compte tenu du temps mis avant la reprise du projet, les requêtes ont été utilisées pour la délivrance d'autres actes de naissance.



6. Séance de travail avec le Procureur de Bondoukou, assis à gauche



Avant de quitter la ville, le point focal a été instruit de faire la mise à jour de la liste des bénéficiaires. La mission lui a en outre recommandé de veiller au suivi du processus jusqu'à la délivrance des jugements supplétifs aux requérantes.



7. Defriefing avec le point focal chargé du suivi des opérations

### **3.2 Etape 2 : Korhogo**

A l'instar de l'étape de Bondoukou, celle de Korhogo a été tout aussi chaleureuse. Nous avons eu des séances de travail avec les autorités sanitaires, judiciaires administratives les mardi 10 et mercredi 11 mai 2022.

Ainsi, au cours de la première journée à Korhogo le mardi 10 mai 2022. Nous avons rencontré le Directeur Régional de la santé. Celui-ci a bien accueilli le projet. Ensuite il nous a mis en rapport avec son Directeur Départemental pour la phase pratique. Celui-ci s'est dit disponible pour accompagner le GOFEHF.



8. Séance de travail avec le Directeur Régional de la Santé de Korhogo

Par la suite, dans l'après-midi, nous avons rencontré le secrétaire général de la mairie et le sous-préfet de Korhogo. Les deux autorités ont montré leur joie de voir le projet redémarrer et se disent prêt à nous accompagner. Cependant, les moyens qui avaient été donné pour l'achat des timbres ont servi à acheter effectivement les timbres mais ces timbres en question ne sont plus utilisables vu que le trésor a changé les timbres pour cette année.

Comme à Bondoukou, le GOFEHF a fait don de registres des naissances à Korhogo. Ainsi au niveau de la sous-préfecture, c'est 60 registres des naissances dont 30 originaux et 30 doubles qui ont été remis. A la mairie, c'est un don de 24 registres de naissances dont 12 originaux et 12 doubles qui a été fait.



9. Remise symbolique de registres des naissances à l'assist du sous-préfet de Korhogo à droite.



10. Le SG de la Mairie de Korhogo avec les registres des naiss.

Le second jour à Korhogo a été marqué par les rencontres avec les sous-préfets de **Tioro**, **Lataha** et **Sohouo**. Les trois autorités administratives ont bien accueilli le redémarrage du projet et se sont engagés à soutenir la délivrance des jugements supplétifs. Un don de 12 registres de naissances dont 6 originaux et 6 doubles a été fait à chacune des sous-préfectures pour les appuyer.



11. Remise de registres des naiss au S/P de TIORO



13. Remise de registres des naiss à la S/P de LAHATA



12. Remise de registres des naiss au S/P de SOHOUO



L'après-midi, nous avons rencontré le procureur qui a été aussi heureux de la reprise du projet. Il a également reçu les requêtes que le ministère a mis à la disposition du GOFEHF. Toutefois, il les a utilisés pour une autre opération. Il s'est engagé à mettre cinq cent requêtes à notre disposition pour débiter les opérations. Les cinq cents autres requêtes viendront ensuite dans le cours du processus.

### **3.3 Etape 3 : MANKONO, Bouandougou et Tiéningboué**

A l'étape 3, le 12 mai 2022, la mission était dans le département de Mankono y compris les Sous-Préfectures de Bouandougou et de Tiéningboué.

#### **3.3.1 Tiéningboué**

A Tiéningboué, la délégation a été reçue par l'adjoint au maire. Il a exprimé sa joie de voir le projet redémarrer. Ensuite il a encouragé la mission à aller jusqu'au bout du projet. Par ailleurs, un don de 60 registres des naissances dont 30 originaux et 30 doubles a été fait.

Au niveau de la sous-préfecture de Tiéningboué, le représentant du sous-préfet absent s'est réjoui de la reprise du processus et a félicité le GOFEHF pour cette action en faveur des femmes. 24 registres des naissances dont 12 originaux et 12 doubles ont été remis à la sous-préfecture.



14. Remise de registres des naiss à l'Adj Maire de Tiéningboué



15. Remise de registres des naiss. à la S/P de Tiéningboué

#### **3.3.2 Bouandougou,**

A Bouandougou, nous avons été reçus par le chef de service de l'état civil de la sous-préfecture et son adjoint. En l'absence du sous-préfet, ceux-ci ont été heureux de la reprise du projet. Ils sont toujours disposés à nous accompagner. En ce qui concerne les timbres, la sous-préfecture de Bouandougou les a déjà achetés. Ceux-ci se trouvent être aujourd'hui obsolètes. Dans la suite des dons, 36 registres de naissances dont 18 originaux et 18 doubles ont été remis.



16. Remise de registres de naiss. à la S/P de Bouandougou

### 3.3.3 Mankono

Dans l'après-midi, la mission s'est rendue à la préfecture pour les civilités et à la Direction Régionale de la santé où en l'absence du Directeur Régional, nous avons été reçus par le chef de service sanitaire qui après les échanges nous a rassuré qu'elle rendra compte fidèlement au Directeur Régional.



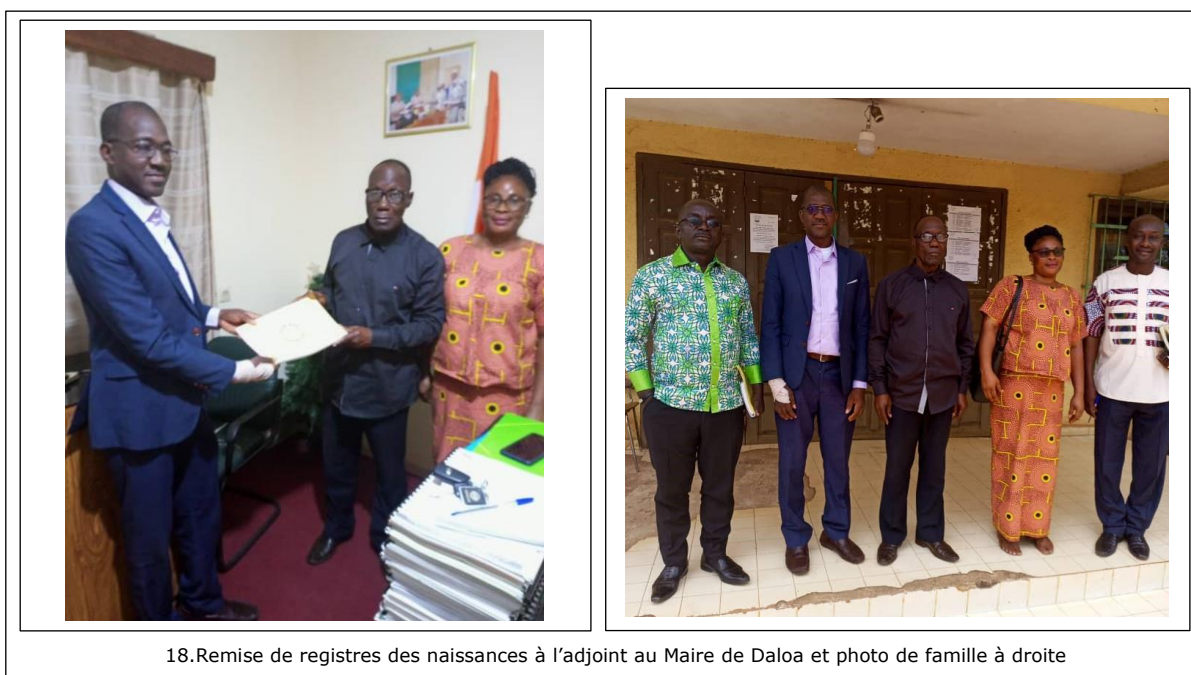
17.Séance de travail avec la Direction Régionale de la Santé de Mankono

## 3.4 Etape 4 : SEGUÉLA

Le lendemain, 13 mai 2022, nous sommes allés à Séguéla pour rencontrer les autorités judiciaires. En effet, Mankono dépend de Séguéla. C'est le procureur adjoint qui nous a reçus en l'absence du procureur résident. Il faut noter que le procureur et son adjoint ont été nouvellement affectés dans la région. Ils ne sont donc pas informés du projet. Cette rencontre a été l'occasion d'expliquer le projet et de solliciter leur soutien. Ainsi, le procureur adjoint a promis de transmettre fidèlement les informations au procureur résident. Aussi, il nous a fait savoir qu'ils n'ont pas reçu les requêtes venant du ministère de la justice pour le compte du projet.

## 3.5 Etape 5 : DALOA

L'étape de Daloa, le 16 mai, a été l'occasion de rencontrer une fois de plus les autorités pour les rassurer du redémarrage du projet. Nous avons débuté nos visites à la sous-préfecture de Daloa. En l'absence du sous-préfet, la cheffe de service Etat civil nous a reçu ; elle s'est réjouie de la reprise du projet et nous a indiqué au nom du sous-préfet que la sous-préfecture de Daloa continue de soutenir le projet. Après les échanges, la mission a remis au nom du GOFEHF 80 registres des naissances dont 40 copies originaux et 40 copies doubles.



18. Remise de registres des naissances à l'adjoint au Maire de Daloa et photo de famille à droite

Ensuite, la délégation s'est rendue à la Direction Régionale de la santé. Le Directeur Régional absent, nous avons été reçus par son adjoint et le responsable des ressources humaines. Après la présentation du projet, Ils nous ont aussi rassurés de leur accompagnement. Ensuite, au district sanitaire, nous avons rencontré le médecin en chef des Services d'Action Sanitaire (SAS) en absence du Directeur Départemental de la santé. Comme à la Direction Régionale, le SAS a promis rendre compte au Directeur Départemental. Aussi, vu que le ministère de la santé soutien le projet, il a indiqué que le District sanitaire ne peut que s'y aligner.



19. À gauche, séance de travail avec la Direction Régionale de la Santé de Daloa  
20. À droite, séance de travail à la Direction Départementale de la Santé de Daloa

Dans l'après-midi, nous nous sommes rendus au Tribunal pour rencontrer le Procureur de la République de Daloa pour les civilités et pour nous enquêter de l'arrivée des requêtes. Le procureur nous a informé qu'il n'a pas reçu de requêtes et qu'il venait d'être affecté dans la région. Cependant il a encouragé le projet et reste disposé pour nous accompagner. Le procureur a montré beaucoup d'intérêt pour le projet. Il a sollicité des registres de naissance pour remplacer ceux de la sous-préfecture de Vavoua qui ont disparu du fait de la guerre.

En réponse à sa demande, la mission a remis au Procureur de Daloa, séance tenante, 20 registres dont 10 originaux et 10 doubles.



21. Remise de registres des naissances au Procureur de Daloa

### 3.6 Etape 6 : MAN

L'étape de Man a débuté le 17 mai 2022, à la préfecture où nous avons rencontré le directeur de cabinet du préfet en l'absence du préfet et de ses secrétaires généraux. Celui-ci a bien accueilli la reprise du projet et a promis de rendre fidèlement compte au préfet.

Nous sommes rendus ensuite à la sous-préfecture et enfin à la mairie pour leur donner l'information de la reprise du projet et nous assurer encore de leur accompagnement.

Au total, les autorités administratives de Man nous ont donné l'assurance qu'ils mettront tout en œuvre pour délivrer les jugements supplétifs. Ils ont par ailleurs rassuré la mission que les moyens qui ont été donnés pour l'achat des timbres sont toujours disponibles. Au titre des dons, 48 registres des naissances dont 24 originaux et 24 doubles ont été remis à la mairie. Tandis que 72 registres des naissances dont 36 originaux et 36 doubles ont été remis à la sous-préfecture.



22. Remise de registres des naissances au Chef d'état civil de la S/P de Man



23. Remise de registres des naissances au Chef d'état civil de la Mairie de Man



L'après-midi a consisté à rendre visite au procureur et au directeur régionale de la santé de MAN.

Au niveau du tribunal, le nouveau procureur nous a indiqué qu'il n'avait pas reçu les requêtes.

Pour le Directeur Régional de la santé, le projet est le bienvenu. Il s'engage avec son équipe à accompagner le projet et à être disponible au moment venu.

#### **4 DIFFICULTES RENCONTREES**

Bien que la mission se soit bien déroulée dans l'ensemble, nous notons toutefois que :

- La reprise du projet connaît des difficultés au niveau des autorités judiciaires. L'administration étant dynamique, plusieurs autorités (Présidents de Tribunal, Procureurs, Sous-Préfet et Secrétaires Généraux de Mairies) qui se sont engagés dans le processus ont été affectées. Les nouvelles autorités ne sont pas informées du projet.
- Les requêtes mises à la disposition du GOFEHF par le ministère de la justice dans le cadre du projet et qui ont été déposés aux Procureurs et/ou aux Présidents de tribunaux ont été utilisées pour une autre opération.
- Nous sommes confrontés à un manque requêtes (4500) dans quatre localités ce qui suspend encore le processus.
- Plusieurs préfectures et mairies ont déjà acheté les timbres bien que les actes ne soient pas encore délivrés. Aujourd'hui, ces timbres ont été remplacés et ne sont plus valables. Il va donc falloir un nouvel appui pour l'achat des timbres.

#### **5 RECOMMANDATIONS**

- Envisager de mettre à la disposition des sous-préfectures des registres, des fournitures de bureau pour les transcriptions ;
- Besoins de 4500 requêtes des naissances pour cette opération spéciale ;
- Besoins de moyens pour l'achat de timbres
- Etendre l'appui à l'obtention d'actes de naissance au profit d'un plus grand nombre de femmes dans les localités

#### **CONCLUSION**

La mission a constaté l'engouement que suscite l'appui à l'obtention d'actes de naissance au profit des femmes dans les 5 localités du projet.

Au terme de cette mission, on peut noter que la mission s'est bien déroulée et que le projet a été bien accueilli aussi bien de la part des autorités que des femmes. L'établissement des actes de naissance est de plus en plus compris par les populations en général. Les femmes en particulier expriment le désir d'en disposer. Il faut continuer à soutenir les populations à participer pleinement à la vie politique et socio-économique de la Côte d'Ivoire en leur permettant d'avoir une identité juridique. Le GOFEHF a apporté un appui dans la délivrance des actes des naissances aux mairies et sous-préfectures par des dons de 600 registres des naissances. L'appui de Regard de femmes dans la poursuite de telle initiative est salulaire.





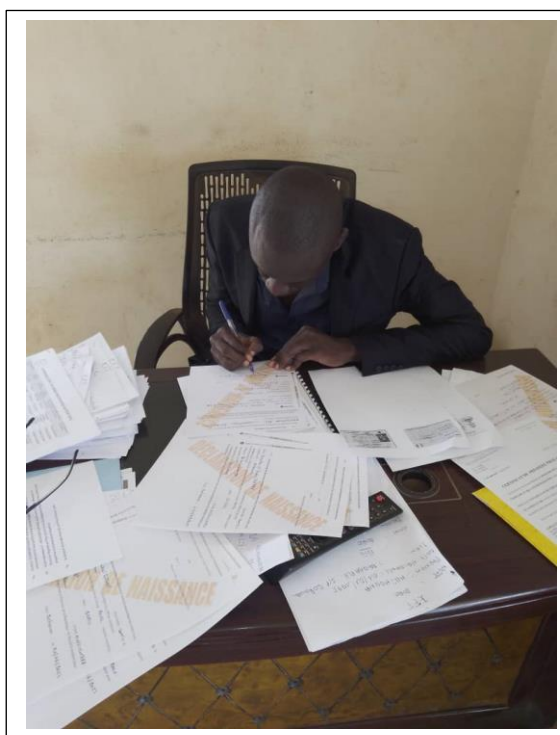
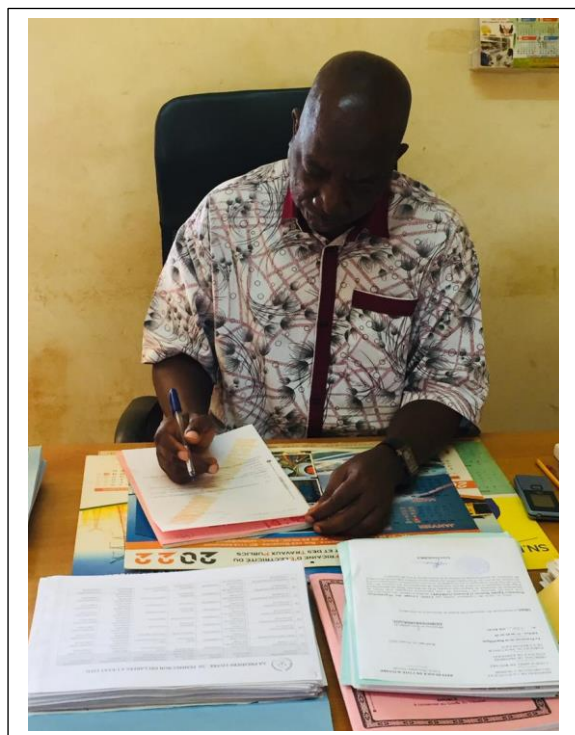
Groupe des Organisations Féminines  
pour l'Égalité Homme-Femme



**Projet : Délivrance d'actes d'état civil en appui au renforcement de participation des femmes aux processus électoraux dans les régions rurales de Côte d'Ivoire**

**Notes au rapport de redémarrage du projet**

A l'issue de notre récente mission, nous avons constaté sur le terrain que 4500 requêtes sur 5000 mises à disposition dans le cadre du projet ont été utilisées par les procureurs pour une autre opération. Ainsi, nous avons sollicité de nouveau le ministère de la justice en vue de remplacer les 4500 requêtes. Le ministère de la Justice a accédé à notre demande en mettant de nouveau à la disposition du GOFEHF 4500 requêtes qui seront déposés aux Procureurs et/ou aux Présidents de tribunaux des régions cibles à raison de 1000 requêtes par tribunal pour finaliser le projet dans les délais qui nous sont impartis. Le Procureur de KORHOGO a mis à la disposition des sous-préfets et du maire 500 requêtes qui sont en train d'être remplies. Donc le processus a bien démarré à Korhogo



Remplissage des requêtes à Korhogo en vue de la délivrance de jugement supplétif aux femmes

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DES DROITS DE L'HOMMEREPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-TravailDIRECTION DU CONTROLE  
DE L'ETAT CIVIL ET DES ARCHIVES

LE DIRECTEUR

6° étage, immeuble Symphonie - Plateau  
BP V 107 Abidjan  
20 22 58 27 / 89 08 57 18  
E mail : [deca.justice.ci14@gmail.com](mailto:deca.justice.ci14@gmail.com)

Abidjan, le

25 JUL 2022

N° **462** /MJDH/DECA

A

Madame la Présidente de l'ONG-GOFEHF

ABIDJAN**Objet :** Réponse à votre demande d'imprimés**Réf :** V/L GOFEHF/PR/RG/n°025/06/2022 du 08 juin 2022**Madame la Présidente,**

Par correspondance ci-dessus référencée, vous avez demandé qu'il soit mis à la disposition des Parquets de Korhogo, Bondoukou, Daloa, Man et Séguéla **quatre mille cinq cent (4500) imprimés** de déclaration de naissance pour la réalisation du projet dénommé « **délivrance d'actes d'état civil en appui au renforcement de la participation des femmes aux processus électoraux dans les régions du Béré, Gontougo, Hautassandra, Poro et Tonkpi** »

En réponse, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lesdits imprimés ont été mis à la disposition des différents parquets selon la grille de répartition indiquée dans votre correspondance.

Vous voudrez bien vous rapprocher de **Maître N'dogomi Ségbé BAKAYOKO**, Greffier en service à la Sous-direction du Contrôle de l'Etat Civil, désigné pour le suivi du projet.

Veillez agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de mes respectueux hommages.

**Aboubakar OUATTARA**

Magistrat